



## Konkurse - Faillites - Fallimenti

**GE**

1. Débitrice: **BAL HANESS SARL**, Avenue Théodore-Weber 18, 1208 GENEVE
2. Date du prononcé de dissolution: 15.11.2012
3. Suspension de faillite: 10.01.2013
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 01.02.2013
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

**Indication:** La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** préparation culinaire, confection de plats cuisinés et de nourriture à l'emporter; restauration rapide; commerce, importation, exportation, représentation de tous produits alimentaires en gros ou au détail, préparés ou non et de toutes boissons. Ayant son siège avenue Théodore-Weber 18, à Genève

Pour tout renseignement :  
Groupe n°3 022/388.89.03  
2012 002057 H / OFA3

Office des faillites  
1227 Carouge GE

00858211

